

Charte de déontologie des spécialistes de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Préambule

Le présent préambule et charte de déontologie des spécialistes de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière sont soutenus par la CDOPU¹ et profunda-suisse¹ et ont été élaborés conjointement. Ils reposent sur la déclaration universelle des droits de l'homme, sur la Constitution fédérale, sur la Loi fédérale sur la formation professionnelle, sur le Code de déontologie de l'Association Internationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle (AIOSP²) ainsi que sur la charte déontologique de la CDOPU. En tant que code de conduite, ils définissent les valeurs et les attitudes fondamentales des conseiller-ère-s d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière axées sur l'intégration, l'inclusion³ et le respect de la diversité.

Les conseiller-ère-s en orientation professionnelle universitaire et de carrière soutiennent et accompagnent les personnes de tout âge dans la gestion durable de leur formation et leur carrière professionnelle et les préparent aux transitions.

Le préambule et charte de déontologie s'appliquent tant au niveau des comportements avec les usager-ère-s que sur la qualité et le développement de l'offre. Ils visent à aider les professionnel-le-s à respecter la dignité, la liberté et le potentiel de leurs usager-ère-s.

Les spécialistes de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière s'engagent à respecter cette charte de déontologie.

Charte de déontologie

Les spécialistes de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

1. œuvrent, dans le cadre de leur travail, en faveur de l'égalité des chances en évitant toute forme de préjugés et de discrimination.
2. respectent l'individualité et les valeurs des usager-ère-s et les encouragent à utiliser leurs ressources et à faire preuve d'autonomie.

¹ Définitions

- CDOPU Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, conférence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- profunda-suisse Association des professionnels en orientation professionnelle

² https://iaevg.com/Recourses#Ethical_S

³ L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) « formation professionnelle 2030 – vision et lignes stratégiques » 2018 du Prof. Dr. Andreas Hirschi (voir p. 43 « Importance systémique générale de l'OPUC »)

3. répondent aux besoins des usager-ère-s, en tenant compte de leurs ressources, du contexte et en les encourageant à développer et à faire évoluer leur carrière tout au long de leur vie active. Ils-elles contribuent également à renforcer l'employabilité et la capacité de travail des usager-ère-s.
4. attachent de l'importance à la haute qualité de leur travail et adoptent des méthodes et procédures d'évaluation reconnues.
5. informent de façon transparente, claire et compréhensible sur leurs offres, de même que sur leurs possibilités et leurs limites d'interventions
6. tiennent compte, dans le cadre de leur travail de conseil, des caractéristiques du système de formation et de la situation du marché du travail
7. travaillent sur la base d'informations claires, correctes, pertinentes, actuelles et objectives.
8. sont ouvert-e-s à de nouvelles méthodes de conseil et d'information opportunes ainsi qu'aux nouvelles technologies et les utilisent de manière responsable.
9. traitent les données personnelles avec soin et respectent les exigences légales en matière de protection des données.
10. travaillent avec leurs partenaires et en réseaux afin de proposer à leurs usager-ère-s un soutien et des offres adaptés
11. restent transparent-e-s en cas de conflit d'intérêt et mettent en place des solutions appropriées.
12. bénéficient d'une formation spécialisée reconnue, se perfectionnent de façon continue en intégrant les nouvelles avancées scientifiques afin que leurs compétences répondent toujours aux exigences du métier. En outre, ils-elles savent mettre en perspective leur pratique et leur travail en regard du contexte dans lequel ils-elles évoluent.

Adopté par l'assemblée plénière de la CDOPU en mai 2021

CDOPU Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière / conférence spécialisée de la CDIP
Secrétariat: kbsb@edk.ch
Maison des cantons, Speichergasse 6, CH-3001 Berne

profunda-suisse – Association des professionnels en orientation professionnelle
Secrétariat général: verband@profunda-suisse.ch
Burstwiesenstrasse 57, CH-8606 Greifensee